



Bastia, u 17 di marzu di u 2020

U Presidente

Cumunicatu di stampa

Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblea di Corsica

Crise du coronavirus : mesures de soutien aux acteurs économiques

J'ai participé ce jour, avec le Président du Conseil exécutif, à une réunion en visio-conférence avec l'ensemble des présidents des régions, le Premier ministre, le ministre de l'économie, le ministre du budget et la ministre du travail.

Nous avons abordé les réponses à mettre en place pour qu'à la crise sanitaire provoquée par le Covid-19 ne s'ajoute pas une crise économique et sociale désastreuse.

Si certaines mesures proposées par le gouvernement semblent de nature à atténuer l'effet de la crise, chômage partiel, gel des crédits et des loyers pour les entreprises, report des réformes des retraites et du chômage, d'autres dispositifs annoncés par le Président de la République semblent inadaptés à notre tissu économique, principalement constitué de très petites entreprises, d'autoentrepreneurs, d'associations et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, le fonds de solidarité, qui prévoit pour le mois de mars, une enveloppe d'un milliard d'euros cofinancés par l'Etat et les régions et en ce qui nous concerne par la Collectivité de Corse, auprès d'entreprises réalisant un chiffre d'affaire de moins d'un million d'euros et ayant enregistré des pertes d'au moins 70%, ne répond ni à l'urgence sociale, ni à son ampleur inédite. 1500€ par entreprise ne sauraient répondre aux besoins immédiats des chefs d'entreprises et de leurs employés.

Ainsi, il me semble opportun de réviser ces critères en abaissant le pourcentage de perte à 50% par rapport à mars 2019, afin d'octroyer cette aide exceptionnelle à toutes les entreprises touchées directement ou indirectement par des mesures de confinement.

En outre, il me paraît nécessaire de mettre en place un dispositif territorial permettant d'accompagner nos acteurs économiques afin qu'ils puissent supporter la crise et relancer leur activité dans les meilleurs délais.

1/2

Concernant les charges dues par les entreprises, je propose leur effacement total plutôt que leur report. Celui-ci serait une double peine incompréhensible en période d'inactivité forcée, alors que seule l'annulation constitue une mesure juste et adaptée pour les entreprises touchées par le confinement.

Enfin, par-delà les enjeux économiques, le combat contre le Covid-19 passe par l'engagement de chacun, en respectant les gestes barrières, les mesures de confinement et en soutenant les personnels soignants ainsi que les employés des pharmacies, des commerces alimentaires, des agents des services hydrauliques et électrique, des fonctionnaires qui assurent le service public, qui continuent à travailler afin de nous permettre de continuer à vivre le plus confortablement possible malgré le confinement.

CONTACT PRESSE :

Anne Martinetti-Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@isula.corsica
www.isula.corsica/assemblea